

# Urbanisme et forêt

## Le point de vue des forestiers sylviculteurs

Sommaire

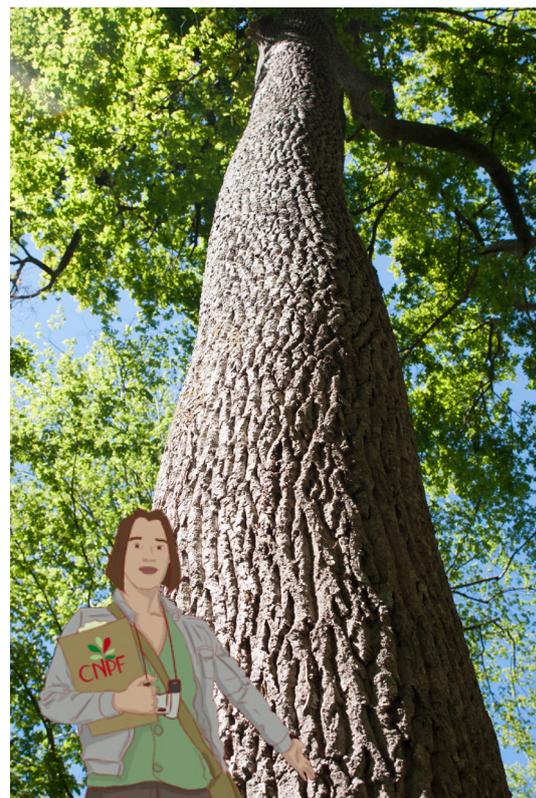
*Les fiches sylviculture et urbanisme du Centre National de la Propriété Forestière*

La loi d'orientation forestière du 11 juillet 2001 a posé les principes d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Ainsi, le **CODE FORESTIER PAR L'ARTICLE L121-1** du chapitre 1<sup>er</sup> « Orientations générales » énonce-t-il : « [...] **La politique forestière a pour objet d'assurer la gestion durable des bois et forêts. Elle prend en compte leurs fonctions économique, écologique et sociale. [...]** ».

Cependant, l'aménagement du territoire peut avoir un impact fort sur la gestion durable des espaces boisés, notamment vis-à-vis de l'exploitation courante des forêts.

En effet, les dispositions prises dans les documents d'urbanisme peuvent gêner, voire compromettre, la réalisation de coupes et travaux, la circulation des engins forestiers ou encore l'installation d'infrastructures de stockage et de première transformation. D'autre part, certains zonages réglementaires peuvent fortement interférer sur la gestion durable des forêts.

Il est donc apparu nécessaire au **Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)**, d'engager une réflexion sur la place des espaces forestiers dans les documents d'urbanisme. En effet, le constat fait ressortir un manque général d'ambition pour la forêt et le cantonnement du rôle des espaces naturels à un confinement écologique et paysager dans la plupart des cas. Cette position est réductrice car la forêt mérite de bénéficier d'une toute autre attention, notamment en ce qui concerne la prise en compte du patrimoine qu'elle représente, l'activité économique qu'elle génère et le rôle évident de la gestion forestière durable dans la préservation et la valorisation des paysages et de la biodiversité.



Anne Geneix © CNPF

## LA FORÊT, UNE RICHESSE ÉCONOMIQUE...

La forêt occupe 31%\* du territoire métropolitain et génère une activité économique importante avec 430 000 emplois\*\* non délocalisables engendrés par la mise en valeur des produits forestiers. Le chiffre d'affaire généré par la forêt française s'élève à 60 milliards d'euros\*\*.

L'accroissement biologique net (prenant en compte la mortalité) des forêts françaises est de 80,5 Mm<sup>3</sup>/an\*, mais est très variable d'une région à l'autre et selon les essences. En moyenne, 48 Mm<sup>3</sup>/an\* sont récoltés, soit 60 % de la production biologique annuelle. Il est donc encore largement possible de récolter du bois sans porter atteinte à la pérennité de la ressource dès lors qu'une **gestion durable** est mise en œuvre.

Sources : \* IGN – Le memento inventaire forestier 2019

\*\* France Bois Régions - [www.franceboisregions.fr/une-filiere](http://www.franceboisregions.fr/une-filiere)

## ...AU CŒUR DU TERRITOIRE

Pour la plupart de nos concitoyens, la forêt est un des très rares espaces considérés comme naturels, un élément du paysage et un lieu d'activités récréatives : promenade, chasse, sports, ramassage de champignons, etc.

Cependant, il ne faut pas oublier que ce sont les propriétaires, privés ou publics, qui en fixent les orientations de gestion et d'usages dans la limite des prescriptions réglementaires imposées. Dans leur choix de gestion, les sylviculteurs se doivent de respecter la prise en compte des fonctions économique, environnementale et sociale de la forêt.

La gestion forestière durable s'inscrit dans la multifonctionnalité, conformément à la politique forestière de l'État qui s'est traduite au travers de la loi d'orientation forestière de 2001.



**2,5 milliards de m<sup>3</sup>**  
d'arbres en forêt



**430 000 emplois**  
dans la filière forêt-bois



**75 % des forêts sont privées**  
en France métropolitaine

Ces fiches « Sylviculture et urbanisme » du Centre National de la Propriété Forestière sont issues d'un travail de sa délégation Bretagne - Pays de la Loire, validé par FNE (France Nature Environnement) Pays de la Loire et soutenu financièrement par la Région Pays de la Loire.

# SOMMAIRE DES FICHES THÉMATIQUES

Disponibles sur le lien suivant : <https://cnpf.fr/>

## Mise en contexte du rôle de la forêt et de son fonctionnement

### Fiche 1 - La multifonctionnalité des forêts

### Fiche 2 - La forêt dans les documents d'Urbanisme

### Fiche 3a - La protection des boisements par le Code forestier

- Les documents cadre en matière de gestion forestière
- Article L124-5 : Demande d'autorisation de coupe
- Article L 124-6 : Reconstitution de l'état boisé après coupe
- Le défrichement



François Clauce © CNPF

### Fiche 3 b - Les documents de gestion durable

## Les recommandations pour mieux intégrer les espaces boisés dans les documents d'urbanisme

### Fiche 4 - Le diagnostic forestier

- Éléments quantitatifs à insérer pour une bonne intégration des enjeux forestiers dans les documents d'urbanisme
- Les éléments qualitatifs pour garantir la prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt

### Fiche 5 - Orientations du PADD (PLU) ou du DOO (SCOT)

- Encourager la gestion durable des forêts
- Privilégier l'usage du bois dans les territoires
- Éviter les classements surnuméraires

### Fiche 6 - Réglementation et zonages dans les PLU(i)

- La zone N
- L'indice Nf, spécifique aux zones forestières
- Réglementation en zones N et Nf

### Fiche 7 - Les espaces boisés classés et loi paysage

### Fiche 8 - La Trame Verte et Bleue (TVB)

### Fiche 9 - Services écosystémiques des forêts

- Forêt et Carbone
- Protection de la ressource en eau
- Biodiversité forestière
- Le rôle social de la forêt

### Fiche 10 - PLU et prise en compte du risque incendie



François Clauce © CNPF

PADD : Plan d'Aménagement de Développement Durable  
DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs  
OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation